

Guide de la communauté étudiante en médecine dentaire sur la vaccination et l'immunisation

La Direction des cliniques de la Faculté de médecine dentaire a la responsabilité de s'assurer que la vaccination et l'immunisation de l'étudiant sont conformes aux recommandations de santé émises par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) et d'en informer les établissements de la santé, et ce, avant le début des activités cliniques, qui ont lieu dès la première année du programme de Doctorat de 1er cycle en médecine dentaire (D.M.D.).

Pour ne pas retarder votre entrée en clinique qui aura lieu dès le trimestre d'automne, veuillez lire très attentivement toutes les directives du présent guide et vous y conformer.

En effet, tout étudiant, dont le dossier de vaccination et d'immunisation est incomplet ou non remis dans les délais prescrits, risque les conséquences suivantes:

- se voir refuser l'accès aux cliniques de la Faculté;
- ne pas pouvoir effectuer un stage, puisque les établissements peuvent refuser d'accueillir un stagiaire qui ne s'est pas conformé aux exigences en matière de vaccination et d'immunisation.

1. Quelles sont les mesures de vaccination et d'immunisation à compléter ?

Le programme de vaccination et d'immunisation comprend les éléments suivants :

- le dépistage tuberculinique (TCT) en **deux étapes** si indiqué selon le [protocole d'immunisation du Québec](#) (P.I.Q.) et suivi, si nécessaire;
- la mise à jour de la vaccination :
 - vaccin diphtérie-coqueluche-tétanos, diphtérie-tétanos; - vaccin MMR II (rougeole, rubéole, oreillons);
 - 2e dose de vaccin rougeole; - vaccin Hépatite B;
 - dosage anticorps Hépatite B si la dernière dose remonte à moins de six mois;
 - dépistage sérologique pour la varicelle si l'étudiant n'a jamais eu la varicelle et vaccin au besoin;
- la vaccination annuelle contre l'influenza n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée et aucune preuve est exigée;
- la vaccination contre SRAS-CoV-2 (Covid-19) n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée et aucune preuve est exigée.

Notes importantes :

Tout candidat qui a perdu son carnet, qui l'a laissé dans son pays d'origine ou qui n'a aucune preuve de vaccination et d'immunisation en sa possession doit entreprendre toutes les démarches le plus rapidement possible pour retrouver ses documents; sinon la vaccination devra être refaite.

L'étudiant en médecine dentaire doit être immunisé contre un certain nombre de maladies, dont l'Hépatite B. Cette dernière ayant des conséquences pouvant être très graves pour la santé, un étudiant qui n'a pas, dès l'entrée dans le programme, complété la série vaccinale d'Hépatite B (2 ou 3 doses en 6 mois, selon l'âge), ou qui ne peut en faire la preuve, ne pourra pas participer à certaines activités cliniques obligatoires impliquant des contacts avec la salive et le sang et, par conséquent, pourrait compromettre son cheminement scolaire. Aucune exception ne sera accordée.

2. Combien de temps faut-il prévoir pour compléter les démarches ?

Les démarches liées à la vaccination et à l'immunisation peuvent nécessiter jusqu'à sept (7) mois de délais. Par conséquent, le candidat à l'admission en médecine dentaire doit, dès maintenant, entamer toutes les démarches afin de soumettre les preuves disponibles à la Direction des cliniques de la Faculté de médecine dentaire **au plus tard le 17 août 2026**. Dans le cas où, l'immunisation n'est pas complète, votre dossier sera considéré comme partiel. La documentation manquante pourra être transmise au cours des mois suivants, dès qu'elle sera disponible. Dans le cas de dossier incomplet, la direction des cliniques jugera si l'accès aux cliniques est autorisé et, le cas échéant, sous quelles conditions.

3. Où puis-je me faire vacciner?

L'étudiant peut se faire vacciner par un médecin ou par une infirmière au CLSC de son quartier/région ou dans une clinique de vaccination. Veuillez mentionner que vous êtes un candidat au programme de Doctorat en médecine dentaire.

Le Centre de santé et de consultation psychologique de l'Université de Montréal (CSCP) n'offre pas de service de vaccination pour les futurs stagiaires de la santé.

4. Quels documents dois-je apporter lors de mes rendez-vous de vaccination?

- Lors des démarches de vaccination et d'immunisation, le candidat à l'admission doit remettre et faire remplir le « Relevé de statut vaccinal et de dépistage tuberculinique » par le professionnel de la santé.
- Le carnet de vaccination personnel ainsi que toutes les autres preuves de vaccinations antérieures reçues durant l'enfance, l'adolescence, lors d'un voyage à l'étranger ou d'un emploi en milieu hospitalier. Si le carnet est dans une langue autre que le français ou l'anglais, celui-ci doit être traduit par un interprète officiel;
- Des formulaires de vaccination déjà complétés si vous avez déjà été admis dans un autre programme en sciences de la santé de l'Université de Montréal ou avez travaillé dans un établissement de santé.

ATTENTION : le formulaire doit être complet et rempli adéquatement :

- Les dates de vaccination et la signature du professionnel doivent être clairement indiquées, et ce, pour chaque vaccin ou test de dépistage reçu;

- Le professionnel peut transcrire des données de vaccination antérieures, mais chaque ligne du formulaire doit être signée ou paraphée par le professionnel pour certifier l'exactitude de l'information.

Pour toute question sur l'immunisation et la vaccination, nous vous invitons à communiquer avec monsieur **Frédéric Champagne** au courriel suivant :

frederic.champagne@umontreal.ca

<https://dps.umontreal.ca/nous-joindre/#equipe-de-direction>

5. Quels documents dois-je remettre, quand et où ?

Document à remettre	Espace où remettre le document	Date limite
Formulaire « Relevé de statut vaccinal et de dépistage tuberculinique » * * Remettre ce formulaire en format .jpg ou .pdf. Un seul document doit être déposé. Attention, seul le formulaire de l'annexe est accepté et non les carnets de vaccination. Il est de la responsabilité du candidat de remettre le formulaire complet, incluant la signature du professionnel de la santé.	Veuillez déposer ce formulaire complété dans votre Centre étudiant selon la procédure suivante : - Remplir le formulaire CHE_dossier_sante_vaccination, et dans l'objet, inscrivez : Dépistage, votre cohorte et votre nom. Par exemple : Dépistage_2026-2031_Jocelyn_Sophia ; - À la section 5 « informations supplémentaires – données additionnelles », inscrivez l'année de votre cohorte. Par exemple : 1re année ; - Au moment de joindre votre preuve, nommez la pièce jointe (sans accent) : Depistage et vote nom. Par exemple : Depistage_Grandjean_Chloe.	17 août précédant l'entrée dans le programme

Relevé de statut vaccinal et de dépistage tuberculinique

Programme de médecine dentaire

Prénom, nom : _____ Date de Naissance : _____

Programme : _____ Matricule : _____

Il revient à la personne étudiante de faire compléter ce relevé et de finaliser sa vaccination auprès d'un professionnel de la santé. Il est recommandé d'entreprendre les démarches dès la réception des documents. Pour évaluer ou mettre à jour votre statut vaccinal, vous pouvez consulter un CLSC, une pharmacie offrant la vaccination, votre médecin de famille ou le Centre de santé et de consultation psychologique de l'Université de Montréal. Apportez toutes vos preuves de vaccinations antérieures (carnet de vaccination, documents de votre pays d'origine). En l'absence de ces preuves, la vaccination devra être reprise.

Avis aux personnes professionnelles de la santé : Étant donné que les recommandations en matière de vaccination sont régulièrement mises à jour, ce document doit être rempli en conformité avec les directives en vigueur de la santé publique du Québec ([Protocole d'immunisation du Québec](#)). Les indications de vaccination qui y figurent sont fournies à titre indicatif et visent à servir de support à la décision dans la démarche clinique.

Diphtérie, Tétanos : 3 ou 4 doses selon l'âge à la vaccination, dont une dose à l'âge de 10 ans ou plus.
Coqueluche : 1 dose au cours de la vie

Nom du vaccin	Date d'administration	Initiales et institution ou # de permis

Rougeole, Rubéole, Oreillons :

- Personne née en 1970 ou après : 2 RRO ou 1 RRO + 1 antirougeoleux, à partir de l'âge de 1 an
- Personne née avant 1970 : preuve de protection contre la rubéole (1 dose de vaccin ou une preuve d'anticorps)

* Des doses de vaccins pourraient ne pas être administrées en raison d'autres critères (ex : sérologie démontrant la présence d'anticorps). Pour connaître ces critères, consultez les sections vaccin du PIQ : [Vaccin RRO](#)

Nom du vaccin	Date d'administration	Initiales et institution ou # de permis

Varicelle : 2 doses de vaccins; **OU** Histoire connue de varicelle après l'âge de 1 an ou de zona quel que soit l'âge;
OU Sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la varicelle

Est-ce que vous avez déjà eu la varicelle ou le zona ? ☐ OUI En quelle année ou à quel âge ? _____ **OU**

Résultat sérologique : Date : _____ ☐ Positif (vaccination non requise) **OU**

Nom du vaccin	Date d'administration	Initiales et institution ou # de permis
Dose 1		
Dose 2		

Hépatite B :

- 2 doses 2 ou 3 doses selon l'âge à la vaccination
- Sérologie requise si la dernière dose a été reçue dans les 6 derniers mois

Nom du vaccin	Date d'administration	Initiales et institution ou # de permis

Sérologie : ☐ Non requise ☐ Requise Date : _____ Résultat Anti-HBs : pos. ≥ 10 UI/L _____ (Aucune dose de vaccin); **OU**

Faible répondeur 1 à 9 UI/L _____ (Revaccination avec 1 seule dose et refaire un dosage anti-Hbs 1 à 2 mois après)

* Non-répondeur 0 UI/L voir interprétation sérologie postvaccinale (PIQ) : [Vaccin HB](#)

Dose supplémentaire :

Sérologie : Date : _____ Résultat Anti-HBs : _____ (Si le titre est inférieur à 10 UI/L, la revaccination sera poursuivie selon le calendrier pour l'âge et la sérologie sera répétée.)

Tuberculose :**Test cutané (TCT) en 2 étapes indiqué chez les stagiaires qui présentent au moins 1 des critères suivants :**

Né(e) au Canada en 1976 ou avant ☐ OUI ☐ NON

A été vacciné(e) avec le vaccin BCG ☐ OUI ☐ NON

A été exposé(e) dans le passé à une tuberculose contagieuse ☐ OUI ☐ NON

Séjour d'une durée cumulative de 3 mois ou plus dans un pays à incidence élevée de tuberculose ☐ OUI ☐ NON

Pour la liste des pays à incidence élevée de tuberculose (incidence annuelle $\geq 50/100\ 000$ habitant) voir le [Guide d'intervention santé-voyage](#)

La personne ne répond à aucun des critères mentionnés ci-dessus : Ne pas effectuer le TCT et inscrire « valeur de base = 0mm »

***Si le résultat est positif: vous devrez consulter un médecin pour effectuer un suivi et obtenir un diagnostic. À terme, vous devrez soit fournir un billet médical écartant un diagnostic de tuberculose soit fournir l'évidence d'une prise en charge advenant un diagnostic de tuberculose latente. Joindre le document en annexe.**

Étape du dépistage	Date d'injection	Date de la lecture	Résultat en mm	Résultat (positif ou négatif)	Initiales et institution ou # permis
Étape 1					
Étape 2					

☐ J'atteste que la personne étudiante ci-dessus a amorcé sa vaccination et peut intégrer ses stages.

_____ Prénom, nom (lettre moulée)	_____ Titre professionnel	_____ Institution ou # de permis
_____ Signature	_____ Date	

☐ J'atteste que la personne étudiante ci-dessus satisfait aux recommandations de santé publique pour l'immunisation des stagiaires.

_____ Prénom, nom (lettre moulée)	_____ Titre professionnel	_____ Institution ou # de permis
_____ Signature	_____ Date	